

MWASI est un collectif Afroféministe créé en 2014 par un groupe d'Africaines et Afrodescendantes. C'est un collectif non-mixte de Femmes et personnes assignées Femmes, Noires, qui s'inscrit dans les luttes de libération - révolutionnaires. Nous nous organisons en non-mixité en genre et en race, c'est à dire : ouvert aux femmes et aux personnes assignées femmes, noires et métisses.

« Notre afroféminisme est une réponse politique et collective au système raciste, hétéro-patriarcal et capitaliste, s'inscrivant dans l'histoire et les héritages des femmes et féministes noires ayant mené des luttes pour l'émancipation et la libération, ceci en contribuant de manière importante à la construction de la pensée féministe que ce soit en France, en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes ou dans la diaspora afro. Le collectif Mwasi n'est et ne sera jamais adossé à un quelconque parti politique qui, tous autant qu'ils sont, soutiennent et perpétuent le système raciste, colonial, impérialiste et patriarcal. Nous nous inscrivons dans un afroféminisme de combat, qui vise au changement radical de la société par la lutte collective. »



« Mwasi se positionne comme un collectif qui dénonce et qui lutte contre les oppressions systémiques impactant nos communautés. Le système de répression mis en place par le gouvernement en fait très largement partie. Cette répression passe par les organes de la police, de la justice et de la prison. Nous affirmons que la police, la justice et la prison sont des organes racistes et sexistes qui soutiennent le système capitaliste. Nous, nous positionnons donc fermement comme anticarcérales, c'est à dire pour l'abolition

des prisons sous toutes leur formes y compris donc des Centres de Rétention Administrative. Nous condamnons également fermement toutes les violences policières. Conscient.e.s cependant que la police, la justice et la prison n'ont pas encore d'alternatives pérennes, nous soutenons dans leur démarches toutes les personnes noires ayant été victime de violences ou d'abus, y compris si ces démarches passe par le système judiciaire et carcéral. La commission justice a pour but d'organiser l'implication du collectif autour de ces thématiques en accord avec les objectifs annuels. Cela peut prendre la forme de rédaction de supports de sensibilisation, d'organisation d'ateliers, de participation à des festivals, d'organisation de manifestations mais également de formation interne. »

*Pour se procurer le livre **Afrofem** voir sur le site des éditions **Syllepse** : <https://www.syllepse.net/>*

QUI NOUS PROTÈGE DE LA POLICE ?



MWASI
COLLECTIF AFROFEMINISTE

L'afrofémisme que nous défendons est en opposition complète aux logiques de criminalisation ou d'extension des logiques sécuritaires et carcérales, surtout quand celles-ci utilisent le « féminisme ».

Nous considérons la police comme le bras armé de l'État et la justice comme l'appareil qui légitime une gestion raciste, patriarcale et classiste de la société. Ces deux institutions servent à protéger les biens et non pas les personnes, s'assurant de rappeler à certaines populations où est leur place : contrôle au faciès, nettoyage urbain, dispositif anti-SDF, harcèlement des travailleur.es du sexe, chasse aux migrant.es, etc.

Ce n'est pas par hasard que les demandes de renforcement de l'appareil répressif émanent des groupes féministes majoritairement blancs ; ces groupes participent ainsi à renforcer l'idée que la domination masculine est le fait de certains groupes, comprenons ici les Noirs et les Arabes qui occupent l'espace public. En septembre 2017, Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes, annonce un groupe de travail sur un projet de lois visant la pénalisation du harcèlement sexiste dans la rue. Mwasi et le groupe de réflexion **Queer & Trans Révolutionnaire** (QTR)¹ avaient alors publié une tribune parue sur *Médiapart* pour s'opposer à ce projet. Il nous semblait essentiel que des voix afroféministes, queer et trans noires et arabes s'exprime en opposition à ce projet.

Les témoignages de femmes dont la police refuse ou décourage les plaintes pour viol sont nombreux, et dans l'expression de sa brutalité envers les femmes comme les hommes, la police manifeste, en plus de son caractère éminemment raciste, sa dimension profondément sexiste, homophobe et transphobe. C'est donc cette police qui sera en charge de pénaliser le harcèlement de rue ? Quelles catégories sociales de femmes verrons alors leurs plaintes entendues ? Contre quelles catégories sociales d'hommes ? Il n'est pas sûr qu'une femme noire migrante puisse faire appel à la police pour que soit pénalisé le harcèlement d'un homme français, blanc, de classe supérieure dans l'espace public. Pas sûr non plus qu'une femme musulmane portant un hijab sera entendue si elle dénonce le harcèlement mêlant islamophobie et sexisme dont elle peut faire l'objet dans la rue. La dimension négrophobe du harcèlement sexuel subie par les femmes noires (main dans les cheveux, interpellations animalisantes « tigresse », « panthère » et autres) sera-t-elle reconnue par les policiers en charge de verbaliser ? La femme SDF pourra-t-elle s'en remettre à la police si un homme non SDF la harcèle, ou alors seulement quand il s'agit d'un autre SDF ? Et puis, qui verbalisera le policier qui harcèlerait sexuellement, par exemple, une péripatéticienne qui travaille dans la rue ?

La police n'est pas seulement incompétente en ce qui concerne les crimes sexistes, homophobes ou transphobes, elle protège et sert les intérêts du patriarcat. Il est évident, pour nous, que notre lutte afroféministe peut en aucun cas passer par un soutien à plus de police ou plus de prison.

À la question « qui nous protège de la police ? », la réponse ne peut être que l'organisation politique. Quand les familles de victimes s'organisent pour réclamer justice et vérité, leur lutte est une réponse à la violence de la police. Mais nous devons aller plus loin pour cela : renforcer les luttes locales et l'organisation communautaire pour se passer de police.

Plus les organisations issues de l'immigration et des quartiers populaires se renforcent, plus nous pouvons penser des réponses à la violence qui n'impliquent pas la police. En attendant qu'à plus grande échelle nous venions à bout de cette institution.

Pour le moment nous n'avons pas ces capacités, donc il est évident que les personnes victimes de violences font appel à la police. En tant qu'association afroféministe, nous apportons toujours notre soutien aux victimes de violences dans leurs démarches juridiques.

1 « QTR est un groupe de réflexion sur la lutte contre le racisme systémique et le néocolonialisme par des queers et trans issu.es des (im)migrations postcoloniales, et adoptant une perspective révolutionnaire. QTR veut aussi imposer une parole queer et trans autonome dans le débats sur les questions décoloniales et anticapitalistes dans leurs liens avec celles de genre et de sexualité. »

LA POLICE N'EST PAS LA SÉCURITÉ, LA PRISON N'EST PAS LA JUSTICE

La prison ne fait pas disparaître les problèmes sociaux, elle fait disparaître les êtres humains. La clochardisation, le chômage, l'addiction à la drogue, les problèmes de santé mentale et l'illettrisme sont seulement les quelques problèmes qui disparaissent de la vue du public quand des êtres humains qui sont dans ces situations sont relégués dans des cages (Angela Davis).

Ni la police, ni la prison, n'assurent notre sécurité, que ce soit en tant que personne ou en tant que communauté. Penser que tous les agresseurs peuvent être contenus derrière les barreaux est irréaliste. Notre société violente, basée sur la domination des hommes, produit des agresseurs en continu. En plus de les produire, les institutions comme la police et la justice sont là pour garantir le maintien de l'ordre bourgeois et de la domination masculine. **La police et la prison ne sont pas là pour protéger les plus fragilisés, mais pour établir un contrôle social de ces populations.**

Nous ne pouvons confier la charge de notre sécurité à une institution responsable d'une centaine de morts par an, majoritairement des hommes noirs ou arabes ; la même institution qui protège les assassins d'**Adama Traore**², **Wissam El-Yamni**, **Lamine Dieng**³. Des policiers qui ont battu **Marie-Reine**⁴, qui protègent les violeurs de **Théo L.**⁵ ; une institution qui met en doute la parole des victimes qui veulent porter plainte pour viol ou violences conjugales, et qui laisse le corps de **Mariama K.**⁶ neuf heures sur le sol. Que dire de la justice qui condamne à la chaîne pour les affaires liées aux stupéfiants, mais qui relaxe le violeur de **Justine**⁷ sur fond de négrophobie ? Doit-on s'étonner lorsque cette même justice estime qu'une enfant violée de onze ans est consentante⁸ ?

Mwasi défend une notion de justice qui met au centre la réparation pour la victime, sa protection et sa guérison - la prison ne parvient à aucune de ces choses. Enfermer une personne dans une cellule, contrôler ses allées et venues, ne répare ni la société ni les victimes. Mais avancer cela, c'est partir du principe que les prisons sont remplies de violeurs, alors que dans les faits, les violeurs, pédophiles et agresseurs sexuels ne vont pas en prison. Penser une société sans prison, c'est penser une société où nous travaillons collectivement à la justice.

Nous devons demander ce qui nous attend après l'altérisation, la déshumanisation et la dénonciation, à juste titre =, de nos agresseurs et de nos assaillants, après qu'ils ont été isolés des espaces sociaux et dépossédés ? Que ferons-nous après cela ? L'isolement social ne va pas résoudre les problématiques cruciales que sont la masculinité toxique, l'hétéropatriarcat-cisgenre et la culture du viol. Ça ne rendra pas les prédateurs moins convaincus d'avoir des droits sur les corps qu'ils ont déjà exploités ou qu'ils souhaitent exploiter. La seule manière dont nous pouvons espérer faire cela est la réhabilitation et la transformation radicale des structures sociétales⁹.

2 **Adama Traoré**, tué le 19 juillet 2016 à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), lors d'une interpellation par les gendarmes. Il avait vingt-quatre ans.

3 **Lamine Dieng** est décédé le 17 juin 2007 suite à son interpellation par des agents de police à Paris. Il avait vingt-cinq ans.

4 **Marie-Reine**, trente-huit ans, agressée le 30 avril 2016 par la police d'Agen. Battue, humiliée et insultée par une femme et un homme de la BAC.

5 **Théo L.**, vingt-deux ans, victime d'une agression policière à Aulnay-sous-Bois, le 2 février 2017 lors d'un contrôle au faciès.

6 **Mariama K.**, décédée dans la nuit du vendredi 29 au samedi 30 décembre 2017 sous les coups de son mari. La levée du corps de la victime n'a eu lieu que neuf heures après son meurtre.

7 Poursuivi pour le viol en 2009 de Justine lorsqu'elle avait 11 ans et lui vingt-deux ans, l'homme est acquitté en 2017 par les jurés de la cour d'assises de Seine-et-Marne. Justine a accouché en mai 2010 d'un enfant placé dans une famille d'accueil.

8 Un homme de vingt-huit ans a violé une enfant de onze ans. Le tribunal a qualifié les faits « d'atteinte sexuelle » et non de viol.

9 « *Navigating justice for sexual abuse survivors, when you're a prison abolitionist and a survivor* », <http://afropunk.Com/2017/12/navigating-need-justice-sexual-abuse-survivors-youre-abolitionist-survivor/> .